

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 29 avril 2024, à 14 h.

### **NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE – PSYCHOLOGIE ET PSYCHOÉDUCATION (CÉRPPÉ)**

CONSIDÉRANT l'article 68 f) iii) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-CA683-04.03.03-R7631 (31 mai 2021) nommant au comité d'éthique de la recherche – psychologie et psychoéducation, Yves Raymond, ingénieur à la retraite, à titre de représentant de la collectivité, pour un premier mandat de trois ans débutant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2021 et se terminant à date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2024;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-CA692-03.02.02-R7728 (28 février 2022) nommant au comité d'éthique de la recherche – psychologie et psychoéducation, Lynda Gagnon, enseignante retraitée, à titre de membre substitut comme personne représentante de la collectivité débutant le 28 février 2022 se terminant à date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2025;

CONSIDÉRANT la démission d'Yves Raymond, prenant effet le 6 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que le poste de personne membre ou non de la communauté universitaire, versée en éthique, est vacant depuis la création, en 2021, du comité d'Éthique de la recherche – psychologie et psychoéducation;

CONSIDÉRANT la résolution CERPPE-24-27-06.01 (16 février 2024) du comité d'éthique de la recherche – psychologie et psychoéducation recommandant la nomination de Lynda Gagnon, à titre de membre de la collectivité, pour un mandat d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CERPPE-24-27-06.02 (16 février 2024) du comité d'éthique de la recherche – psychologie et psychoéducation, recommandant la nomination de Pierre-Luc Guy, à titre de membre substitut de la collectivité pour un mandat d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CERPPE-24-27-06.03 (16 février 2024) du comité d'éthique de la recherche – psychologie et psychoéducation recommandant la nomination de Charles Viau-Quesnel, professeur au Département de psychoéducation et travail social, à titre de membre ou non de la communauté universitaire, versé en éthique, pour un mandat d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2024-CE655-03.05-R6259, 9 avril 2024);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Lynda Gagnon, enseignante retraitée, à titre de membre de la collectivité pour un premier mandat de 3 ans débutant à date de la réunion du conseil d'administration d'avril 2024 et se terminant à date de la réunion du conseil d'administration d'avril 2027, en remplacement d'Yves Raymond;
2. de nommer Pierre-Luc Guy, agent de projet, à titre de membre substitut comme personne représentant la collectivité n'ayant aucune affiliation antérieure avec l'Université pour un premier mandat de 3 ans débutant à date de la réunion du conseil d'administration d'avril 2024 et se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration d'avril 2027, en remplacement de Lynda Gagnon;
3. de nommer Charles Viau-Quesnel, professeur au Département de psychoéducation et travail social, à titre de personne membre ou non de la communauté universitaire, versée en éthique, pour un premier mandat de 3 ans débutant à date de la réunion du conseil d'administration d'avril 2024 et se terminant à date de la réunion du conseil d'administration d'avril 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général